

ÉDITORIAL

Pour 2018, l'heure est à l'optimisme et à l'action collective des retraité(e)s



Certes, la CSG contre les retraité(e)s va faire des dégâts. Certes, la presse annonce que le pouvoir d'achat des Français sera amputé de 4,5 milliards d'euros en 2018. Certes il serait fastidieux de faire la liste des mauvais coups préparés par une majorité parlementaire qui vote comme un automate sans toujours comprendre ce qu'elle vote.

Mais comme toujours, dans les moments les plus sombres, derrière les catastrophes, l'espoir se profile.

Ainsi une enquête révèle que plus de six jeunes Français sur dix (62 %) seraient prêts à participer à un mouvement de révolte de grande ampleur dans les prochains mois.

Certes, le pouvoir leur met dans la tête que s'ils ont des pro-

blèmes, ce n'est pas de la faute des patrons qui se goinfrent mais de celle des vieux qui les auraient négligés, mais le débat est ouvert et les anciens ont de sérieux arguments

Dans le même temps et pour la première fois, les refus de salariés face à une proposition de promotion dans l'encadrement se multiplient. Signe que les projets patronaux perdent fortement en crédibilité.

Restent nous, les ancien(ne)s, dont certain(e)s n'ont plus de doigts à force de se les mordre d'avoir voté Macron.

Avec l'âge, nous faisons preuve de moins d'impulsivité mais la colère n'en est pas moins forte.

L'heure n'est absolument pas au désespoir, lequel serait une erreur impardonnable.

L'heure est à la construction de propositions et d'actions collectives.

Et pour ce faire, les organisations syndicales gardent toute leur pertinence.

Rarement, le rassemblement des forces vives (les anciens en font partie) dans les syndicats n'aura été aussi opportun.

Quand sonnera, d'une manière ou d'une autre, l'heure de la reconquête pour les salarié(e)s actif(ve)s et retraité(e)s ; il appartiendra aux mieux organisé(e)s, aux plus affûté(e)s dans les propositions, de peser sur les choix d'avenir.

L'USRAF CGT s'y emploie et prépare dans ce sens son congrès de juin 2018.

Les syndiqué(e)s de l'USRAF invitent les retraité(e)s et futurs(e)s retraité(e)s à les rejoindre dans ce travail salubre.

Bonnes fêtes de fin d'année à chacune et à chacun.

Yvon Touil,
Secrétaire Général de l'USRAF-CGT
Membre du bureau de l'Union Fédérale des Retraités CGT des Transports.

"une retraite heureuse ... quoique"



J'ai pris ma retraite dans un charmant petit village de la Drôme, aux portes du midi. C'est un village aux aspects provençaux. Ses vestiges romains, son église du XIII^e siècle classée, ses placettes, ses ruelles sont dignes d'un spectacle d'opérette. La vigne y est partout

présente, la fameuse clairette. Ses picodons (fromages chèvre) sont reconnus et appréciés. La Drôme attire beaucoup de touristes qui multiplient par deux la population tout l'été.

Mais ce havre de paix n'est que façade. Écologiquement la Drôme subit comme tout le monde la sécheresse. La nature est envahie par les pyrales qui ravagent tous les buis dans les montagnes.

Mais c'est aussi la catastrophe humaine. Militant de l'UL CGT sur le territoire du Diois, je lutte avec mes camarades contre la suppression du TER et du train de minuit le Briançonnais. Je lutte contre la fermeture des gares, la fermeture de la maternité de Die. Avec l'UD CGT 26, les retraités, nous sommes allés défendre l'hôpital de Saint Vallier (dans le nord de la Drôme)

et manifester les 12 et 28 septembre à Valence. L'USR26 a mis au point des journées d'études sur les retraites.

A Saillans, la plupart des boutiques sont fermées, il y a un an c'était la boulangerie. Comme DEN (délégué de l'Éducation Nationale), je me suis battu contre la fermeture d'une classe. De même avec tous les habitants, nous nous sommes battus contre les fermetures à répétition du bureau de poste. Comme partout, la vie notamment des retraités n'est pas rose et ce n'est pas les dernières décisions du gouvernement qui vont arranger les choses.

Mais comme tous les camarades de la CGT je participe aux luttes pour que les choses changent. Pour m'aider dans notre combat, je lis les publications de la CGT: notre journal "le Retraité", Vie Nouvelle, Bonjour Temps Libre (journal de l'USR26), le Lien solidaire (bulletin des retraités de l'UL Livron vallée de la Drôme).

Je suis malgré tout un retraité heureux grâce entre autres à la fraternité des camarades de la CGT, de l'USRAF et des structures départementales. Alors, vive la CGT et vive l'USRAF!!!

Claude Jullian,

Ancien Secrétaire à l'Organisation du SICTAMAF CGT

Hébergement des personnes âgées bien trop chers



D'une même voix, les principales organisations syndicales de retraités interpellent le gouvernement sur des mesures en faveur des établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (Ehpad).

Depuis la grève de 117 jours des soignantes de l'Ehpad « les Opalines » de Fouché (Jura), la situation parfois dramatique des Ehpad ne fait plus mystère pour personne. Une étude parlementaire est à l'ordre du jour faisant suite à la mission mise en place par la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, cet été. Elle a abouti au même constat que celui dénoncé par les aides-soignantes du Jura : des séjours bien trop chers pour les résidents et leurs familles qui doivent assumer 75 % du coût de l'hébergement. Une prise en charge fleuretant avec la maltraitance en raison notamment des sous-effectifs chroniques de personnels soignants.

Les dix syndicats (CGT retraités, UCR FO, CFDT retraités, CFE CGC, la FSU, Solidaires retraités, les retraités de la Fonction publique, Loisirs Solidarités retraités (LSR) et Ensemble & So-

lidaires - UNRPA), enfoncent le clou. « Afin que les séjours en Ehpad soient de qualité et qu'ils respectent la dignité des résidents », ils demandent que le financement de la prise en charge en Ehpad soit repensé de manière « solidaire, pérenne de la perte d'autonomie et reposant sur la sécurité sociale dans le cadre de la solidarité nationale ».

Les dix organisations exigent également le recrutement de personnels qualifiés et l'application du ratio d'encadrement d'un emploi par résident inscrit dans le plan solidarité grand âge de 2006.

La nouvelle tarification des établissements est également dans le viseur des retraités. La convergence des tarifs dépendance et soins entraîne une baisse des recettes des Ehpad de 20 %. Les plus touchés étant les établissements publics.

La ministre de la santé et des affaires sociales, Agnès Buzyn, qui rencontrait la presse, ce mardi de novembre, a confirmé cette information et indiqué qu'en 2018 une aide de 28 millions, répartis dans les établissements par les Agences régionales de santé (ARS), leur est destinée.

Bernard Robin,

Secrétaire de la Section de Paris de l'USRAF-CGT



Union Syndicale des Retraités d'Air France/CGT

Section Banlieue Nord



Ce journal vous présente le déroulement de notre Assemblée Générale qui s'est tenue de nouveau à l'école hôtelière de Bobigny le 19 octobre 2017.

Nous tenons pour la 5^e fois notre réunion dans cet établissement. Depuis notre dernière assemblée de nombreux changements sont intervenus.

En 2016, après les multiples manifestations contre la réforme du Code du travail et le refus de nombreux députés, le gouvernement fut dans l'obligation de faire adopter cette réforme en faisant appel au 49-3 pour l'adoption de cette nouvelle loi. 2017 fut l'année de l'élection présidentielle. Après le renon-

cement de François Hollande, Président en exercice et les différentes primaires, la campagne s'est engagée sur des programmes loin des aspirations des salariés et retraités avec un résultat du premier tour dont vous vous souvenez ; il ne restait plus qu'Emmanuel MACRON et Marine LEPEN. Beaucoup de salariés et retraités ont voté MACRON pour faire barrage à LEPEN.

Ce fut donc une victoire par défaut, comme la suivante, concernant les législatives.

Les premières mesures de ce gouvernement ont été prises contre les salariés et les retraités. Refonte du Code du travail (sans attendre les effets de la loi EL KHOMRI). Nous avons constaté l'année dernière que le gouvernement sanctionnait les retraités, cette année les attaques sont plus fortes : hausse de la CSG, baisse de 5 € de l'APL sans compensation pour la majorité des retraités.

En 2017 les retraités ont manifesté pour l'augmentation des pensions, sachant que celles-ci n'avaient pas augmenté depuis 2013, exception faite des 0,8 % de la CNAV. Un appel unitaire en septembre des organisations syndicales de retraités, mais il est difficile de mobiliser les retraités Jean Claude Chazottes, Secrétaire de l'USRAF CGT

À Roissy, le 21 novembre 2017

Compte-rendu de l'assemblée générale du 19 octobre 2017

Nous étions 11 camarades présents.

Compte-rendu des débats :

Le nouveau président Macron de plus en plus européen et hyper réceptif aux exigences du patronat, n'a de cesse de poursuivre la politique de son prédécesseur en l'aggravant dangereusement.

Les réformes déjà votées ou en préparations, en réponse aux demandes de longue date du MEDEF, remettent en cause des choix et des "conquis" historiques de notre peuple dans tous les domaines : économique, social, sociétal. Elles sont d'une extrême gravité. Personne, hormis les très riches, n'est épargné.

Pas un seul domaine n'échappe aux ravages d'une politique des plus libérales. Le droit du travail et à l'emploi recule drastiquement et la pauvreté s'étend. Quel avenir pour la jeunesse avec la réforme de l'université, la sélection par l'argent de l'éducation et de la formation, la précarité et "l'ubérisation" du travail? Sur ce dernier point, il faut souligner que beaucoup de jeunes sont en résistance et en exigences pour d'autres conditions de travail.



Quant à nous, retraité(e)s, nous sommes placés au centre de la cible antisociale car soi-disant privilégiés. La hausse de 1,7 % de la CSG sur nos retraites est une première mesure et partie intégrante d'un affaiblissement généralisé des retraites déjà en œuvre avec le blocage des pensions depuis plusieurs années. La perspective est maintenant, avec le regroupement des caisses complémentaires AGIRC et ARCCO de diminuer toutes les retraites futures, mais aussi celles que nous touchons actuellement.

Les coupes budgétaires imposées aux services publics et de proximité -qui nous sont si utiles-, la suppression des emplois aidés, auront des effets délétères sur nos conditions de vie.

Le budget de la sécurité sociale, maintenant dans les mains du gouvernement qui impose des restructurations des hôpitaux publics, conduira à une diminution des soins médicaux et hospitaliers. Il faut rappeler que la suppression de la cotisation "maladie" des salariés (pour augmenter soi-disant leur pouvoir d'achat !) fait une saignée de 4,2 milliards dans le budget de la Sécurité Sociale.

L'immense majorité des Français est touchée par les dernières mesures du gouvernement et les plus pauvres ne sont pas épargnés, comme avec la baisse des APL. Et que penser de cette méprisable volonté de faire prendre en charge la baisse de l'APL par les organismes de logements sociaux et participer ainsi au renflouement des caisses de l'Etat pour compenser les cadeaux faits aux très riches !

La situation est d'une telle gravité qu'elle mérite bien des combats !

Dans le prolongement des intéressantes mobilisations contre la loi el KHOMRI qui a été imposée par ordonnances pour satisfaire le patronat il est impératif de poursuivre et d'amplifier la lutte avec, pourquoi pas, la "gagne" au bout.

Au plan des rassemblements et des combats nécessaires, les récents appels à manifester ont été diversement suivis. A souligner toutefois celui du 12 septembre et notre action spécifique "retraités" du 28 septembre avec beaucoup de monde au rendez-vous. Au vu de ces mobilisations utiles mais insuffisantes, il nous faut travailler à leur élargissement (FO est partie prenante dans celle du 16 novembre), viser à les rendre plus puissantes et efficaces et pourquoi pas en venir jusqu'à l'arrêt économique, source de succès revendicatifs en réponse à nos besoins et à plus long terme la transformation pérenne de la société par les hommes, pour les hommes et la planète.

Il est plus qu'urgent de remettre la société sur les rails du progrès social et c'est possible ! L'argent existe pour cela.

Au lieu du partage des richesses vers le mieux vivre pour tous, c'est l'enrichissement et l'accaparement des richesses créées par une poignée qui fait loi :

**Seuls 0,3 % des riches vont payer l'ISF ;
75 milliards de profits vont aux entreprises du CAC 40 ;
80 milliards par an échappent aux impôts par év-
asion fiscale ;
20 milliards pour la France dans l'affaire des
"Paradise Papers".**

Cet anachronisme sociétal dure depuis trop longtemps. Il est enraciné dans la bourgeoisie française qui, en monopolisant les grands groupes de média, dispose de moyens considérables pour nous formater et nous enfumer, avec ces drames et ces peurs déversés au quotidien. Mais là aussi, il dépend du peuple que les choses changent.

Il est un chemin ouvert au savoir réel, au mieux-être et au mieux-vivre : c'est celui qui nous invite à lire, à échanger, à débattre à partir de l'entreprise appréciée comme enjeu de la mobilisation pour se rassembler, résister et combattre. Apprécier comme antidote à la puissance médiatique, la formation syndicale actualisée, modernisée reste incontournable.

Nous avons beaucoup lâché prise à Air-France sur cette formation indispensable à tous les camarades actifs, futurs retraités et retraités.

Quelle activité syndicale développer alors ? Il y a une réelle distance entre l'objectif de rassemblement, la réalité du vécu à l'entreprise et au plan national.

Notre CGT doit faire mieux et autrement. Il nous faut une organisation qui écoute et prenne en compte la diversité du monde du travail et des retraités.

L'engagement des retraités sur le terrain s'impose d'autant plus à nous qui représentons pas moins de 30 % du salariat. Notre USRAF-CGT doit s'inscrire dans cette optique et s'y mettre en plus grand nombre et cela ne peut se concevoir dans l'état actuel de nos forces organisées : pour notre section banlieue nord seulement 53 adhérents après de nombreux départs et décès et peu de nouveaux arrivants. La continuité syndicale est fondamentale. Il nous faut poursuivre et améliorer nos rapports avec les camarades actifs du syndicat en comptant d'abord sur nous pour gagner notre reconnaissance de syndiqués en participant à la vie de la CGT Air-France, notamment aux congrès et à la CEN.

A la fin de notre assemblée générale, nous avons entamé une première réflexion sur la forme d'organisation actuelle des retraités CGT Air-France en Union Syndicale avec des sections correspondant à des zones géographiques.

Les avis sont partagés sur la nécessité de changer et il faut bien constater que la question se pose aujourd'hui, notamment avec la diminution du nombre d'adhérents et la reconnaissance par toute la CGT que les retraités sont des syndi-



qués à part entière. Rester en Union syndicale rattachée à la fédération des transports ou devenir une section (ou des sections ?) de la CGT Air-France est une question importante qui doit être mise en débat dans le cadre de notre prochain congrès, en ayant toujours en tête que la continuité syndicale nécessite des liens forts avec les actifs. C'est pourquoi, un camarade de la banlieue nord a participé à une rencontre entre l'USRAF et la CGT Air France en faisant des propositions pour améliorer la continuité syndicale.

Malgré nos difficultés surtout dues au nombre de militants, nous avons participé aux manifestations nationales contre les attaques du gouvernement ainsi que celles spécifiques aux retraités.

Nous avons aussi été solidaires avec nos camarades victimes de la répression patronale en participant aux rassemblements de soutien et à la solidarité financière (tombola, soirée de solidarité,...).

Comme chaque année, nous avons été présents à l'entrée du repas des retraités organisé par le CE Industriel en janvier pour distribuer notre journal le TAR et discuter avec les anciens collègues.

Nous avons aussi organisé des rencontres fraternelles, par exemple la galette de début d'année et un repas avant les vacances, le nombre restreint de camarades ayant répondu positivement à l'organisation d'un barbecue étant insuffisant.

Notre assemblée générale a aussi permis des discussions pendant le repas ce qui est aussi une nécessité pour garder la fraternité entre nous.

**Nous présentons nos vœux
à tous et toutes les camarades
de la CGT**

Légalisation des licenciements abusifs illégaux

par la disparition de l'obligation de "motif réel et sérieux"

Un encouragement immonde conduisant à encourager des pratiques qui deviendront légales **Si on laisse faire...**

Les anciens et retraités en appellent à l'Avenir de notre jeunesse

L'Employeur pourra licencier qui il veut selon sa propre définition du "PROFIL" SANS ETRE NULLEMENT INQUIETE PAR L'INSPECTION du TRAVAIL ni PAR LE TRIBUNAL des PRUD'HOMMES PRIVES DE MESURES DISSUASIVES par l'instauration du Barème d'indemnités plafonnées...

QUI ? RISQUERA LE LICENCIEMENT AVEC EFFET IMMEDIAT ? :..... NOUS TOUS - VOUS TOUS

Ce 1^{er} octobre 2017

1. **EN DETAIL :** Les "mal vus", mauvais profil, mauvais physique etc. Ce 1^{er} octobre 2017
2. Les "trop souvent malades"
3. Les syndiqués dans le "mauvais syndicat" comme pour les salariés connus pour leurs opinions politiques contraires qui « pollueraient les autres salariés » Fin de la syndicalisation qui sera dite « gênante pour l'entreprise » Fin du statut de salarié protégé pour certains élus syndicaux gênants... Fin des stages sur menace de risques de licenciement
4. Si l'Employeur exige des horaires contraignants, travail du dimanche, en décalés ou intermittent et que le salarié expose son impossibilité de le faire qu'elle soit familiale, sociale ou liée à sa santé, il pourra être licencié.
5. Les salariés ayant de l'ancienneté donc mieux rémunérés qu'un jeune embauché, sont dans la ligne de mire.
6. Les salariés âgés considérés comme moins productifs seront progressivement chassés de l'emploi pour préférer une jeunesse moins exigeante et malléable.
7. Les salariés de retour de maladie mais remplacés entre-temps pourront constater dans certains cas, que leur poste est occupé.
8. Les salariés harcelés que ce soit moral ou sexuel n'auront aucun recours leur garantissant leur maintien dans l'emploi, ils devront braver le risque de licenciement s'ils se défendent, la diminution à 1 an du délai de prescription sera d'autant plus difficile pour déposer un recours aux prud'hommes si l'état de santé du salarié est détérioré.
9. Pour les salariés c'est la fin des CDI.
10. Le temps de repos de 11 heures entre 2 vacations de travail, vole en éclat avec la Loi Travail avec le refus à rebours d'appliquer la directive européenne
11. **Ne plus prendre référence sur 100 ans de luttes obtenues avec le Code du Travail et les conventions collectives en imposant les règles d'un accord d'Entreprise, c'est l'INVERSION de la HIERARCHIE des NORMES... Pour la première fois mis en place par Augusto Pinochet à l'issue du coup d'état militaire au Chili en 1973...**
12. Les accidentés du Travail doivent bénéficier de plan de reclassement et d'adaptation au poste de travail. Cette règle, l'Employeur ne sera plus tenu de la respecter par la suite de la disparition de mesures financières dissuasives et sera laissé à son bon vouloir.
13. Même situation pour les maladies professionnelles pour un salarié, dans le cadre d'une reconnaissance en cours et qui pourra être immédiatement licencié.
14. Une jeune femme enceinte pourra être licenciée dès son retour de congés maternité ou lors d'absences pour enfant malade.
15. Cette nouvelle Loi incitera les Employeurs à faire disparaître la notion d'ancienneté par le mécanisme de licenciement abusif devenu légal, seulement assujéti à un barème d'indemnités plafonnées. Et quel qu'en soit le motif, mis en lumière par le Tribunal des Prud'homme, lui-même mis en désuétude puisque ne disposant plus de sanctions financières dissuasives... Il fait savoir que de-



puis le gouvernement précédent, la responsabilité pénale de l'employeur en cas d'accident grave comme de maladies professionnelles, sans mesures de prévention appropriées a été retiré...

16. Disparition du motif obligatoire de licenciement qui doit être écrit, "réel et sérieux"... Cette disposition de la Loi Travail 2 permettra à l'Entreprise de n'avoir pas à payer 6 mois de salaires en indemnités et de n'en payer que 1 pour le salarié de moins de 1 an d'ancienneté dans tous les cas de figure.
17. La généralisation des contrats type CDD pourra atteindre 5 ans, le nombre de renouvellement possible sera dépendant selon un accord d'entreprise.
18. La période d'essai à l'embauche autrefois limitée ne le sera plus. Elle sera sans limite...
19. La mobilité fonctionnelle pourra être imposée, une baisse des rémunérations comme une augmentation du temps de travail, selon seulement un accord d'entreprise qui sera prioritaire sur les Conventions Collectives et le Code du Travail... Le chantage à l'emploi y aidant...
20. De faux CDI viendront peu à peu remplacer les vrais CDI... Ce seront des CDI de chantier limités dans le temps et sans prime de précarité.
21. En cas de session d'entreprise à une autre (rachat) le nouvel employeur pourra ne pas reprendre les salariés ou faire un tri selon des critères lui appartenant.
22. 13^e mois, prime de départ à la retraite, primes d'ancienneté, déplacement, paniers, insalubrité, tout cela sera revu au sein des accords d'Entreprise et non plus en référence des Conventions collectives, accords de branche et du Code du Travail.
23. Le licenciement dit « économique » d'une entreprise qui se dit déficitaire alors que faisant partie d'une Holding bénéficiaire, pourra licencier sans obligation de formation/reclassement.
24. Les congés pour femme enceinte seront limités à un accord d'entreprise et exposé au droit à licenciement en perdant la notion de licenciement abusif...
25. La disparition des CHSCT, DP, élus CE en une seule structure vise une diminution des moyens notamment pour le CHSCT qui devra couvrir les frais d'expertise avec le CE et sera confiné à promouvoir la Sécurité au travail sans plus devoir s'assurer des obligations de résultat de l'Employeur dans son respect de la prévention des risques et règles légales de sécurité hygiène et conditions de travail. D'autre part la fusion de ces instances aura pour but de réduire le nombre des élus et mandatés ainsi que les heures de mandat...
26. Les négociations annuelles des salaires sont reportées de 1 an à 4 ans...
27. Les accords d'Entreprise prétendent ouvrir les débats au sein des entreprises alors que le lien de subordination du

salarié à l'entreprise ne lui donne le droit que d'être en désaccord. Selon la nouvelle Loi Travail, tous les risques de licenciement sont alors ouverts. L'Entreprise contrairement aux assertions du gouvernement n'a jamais été et ne sera jamais un lieu de démocratie participative où la voix des salariés pourra orienter et infléchir les décisions économiques....

28. L'obligation de résultat en matière de Sécurité, d'Hygiène et de conditions de travail, ne sera plus dissuasive sur le plan des sanctions possibles contre l'Employeur, puisque le risque supporté par les salariés jetables sera plus avantageux que les investissements sécurité, qu'ils soient de protection collective ou individuelle... Nous assistons à un renversement de la responsabilité de l'Employeur sur le salarié à qui on exigera de lui qu'il soit responsable de sa propre sécurité.
29. **Quant à la Médecine du travail, elle est réduite à néant, les Inspecteurs du Travail sont en effectif réduit pour laisser libre court au libéralisme sauvage.**
30. Un accident pourra devenir en dépit de protections qui l'auraient empêché, une faute professionnelle invoquée verbalement mais ne figurant pas sur la lettre de licenciement...
31. Le non-versement des indemnités de licenciement dues par ailleurs, ne pourra plus constituer un recours aux Prud'hommes qui sera privé de sanctions financières ou à quelque autre juridiction quelle qu'elle soit, le délai de prescription étant ramené de 5 à 1 an... L'Employeur pouvant dès lors "assainir" sa gestion de personnels, (se débarrasser des anciens, des caractères affirmés, des salariés accidentés, malades ou en passe de l'être, en constituant une réserve financière à cet effet...

NE POURRONT « QUE » SURVIVRE DANS L'ENTREPRISE, CEUX QUI SOUSCRIRONT EN CONFIANCE A TOUTES LES EXIGENCES DE L'EMPLOYEUR... ET IL Y EN AURA DE NOUVELLES, SI D'AVENTURE NOTRE JEUNESSE CONTINUE A NE PAS SE MOBILISER.

VOS ANCIENS et RETRAITES SONT AVEC VOUS POUR CONTINUER A SAUVEGARDER NOS CONQUETES SOCIALES...

LA TROISIEME GUERRE MONDIALE EST ANTI-SOCIALE, ELLE COMMENCE AUJOURD'HUI AVEC UN PRÉSIDENT ANCIEN TRADER de BANQUE

Organisez-vous, reconstruisez une solidarité entre vous, ce sera le pire remède contre les patrons voyous qui entraîneront les autres soyez en sûr

Rencontrez votre Union Locale CGT en recherchant l'adresse sur les pages jaunes et méfiez-vous des syndicats soutenus par le patronat, leurs syndiqués doivent nous rejoindre

**Robert Zimmer,
Retraité Syndiqué à la Section Bretagne l'USRAF-CGT
Ancien Secrétaire de CHSCT**

Histoire sociale d'air Inter



Cher(e)s lectrices et lecteurs,

L'USRAF CGT a décidé de publier des extraits d'une histoire sociale d'Air Inter. Claude Depoil a entrepris depuis une vingtaine d'années de constituer des archives et d'en assurer la rédaction.

Vous découvrirez un 1er extrait qui traite des années 1969-1970.

Quelle que soit la compagnie dans laquelle vous avez travaillé vous avez une expérience de ces années-là.

Nous vous invitons à enrichir le texte, à le compléter car Claude a bien conscience d'avoir écrit à partir d'un lieu, l'aéroport d'Orly, d'un secteur professionnel précis, la DM, alors que de nombreuses expériences ont été vécues ailleurs, dans les escales par exemple.

Ce sont les deux premiers conflits à Air Inter. Ils sont décisifs : c'est en 1969 qu'est signé le 1^{er} accord d'entreprise pour le personnel au sol. Ils sont aussi la marque d'une période dans les luttes en France : CGT et CFDT travaillent alors main dans la main ; c'est arrivé !

A Air France le conflit de novembre 1970 n'est pas passé inaperçu.

Claude se souvient avoir fait connaissance avec Jacky Venel lors de ce conflit dans les locaux d'Air Inter.

C'est le moment de travailler à une meilleure connaissance de notre histoire, à la fois diversifiée mais aussi dans une même branche professionnelle.

Et pour la connaître, eh bien il faut d'abord l'écrire.

Alors à vos crayons et à vos claviers ! – Envoyez vos travaux à claudedepoil@orange.fr

Première partie :

L'action revendicative à Air Inter monte en gamme

Conflits et Succès du personnel au sol

Ce chapitre abordera 2 conflits qui se situent dans la période qui suit 1968, et en quelque sorte rattrapent le retard. Mais au début de l'année 1969 un projet de licenciement s'invite dans notre histoire.

Un premier conflit a lieu en été 1969 qui va déboucher sur le premier accord d'entreprise pour le personnel au sol. Le second aura lieu en automne 1970 qui portera principalement sur les salaires.

Tous les secteurs de la compagnie sont concernés s'agissant des personnels au sol.

Un projet de licenciement mis en échec au comité d'entreprise

L'essentiel des informations recueillies proviennent d'un entretien avec Jacques Adda.

On examinera succinctement :

- le contexte de cette décision de la direction
- la présentation des participants principaux à cette séance du comité qui a vraisemblablement eu lieu tout au début de l'année 1969.
- deux interventions marquantes, celle de Jacques Adda, celle de Maurice Acquino, et le dénouement

La suite au prochain numéro.

